

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 05 / 06 / 2026

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_40

Date de la convocation: 29/05/2026
Date affichage convocation : 05/06/2026

Membres en exercice : 15

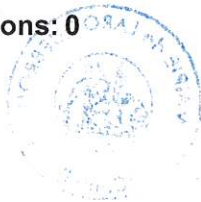
Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0



cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX, Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Pierre REY

Objet: Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 -

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et T.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Date de transmission de l'acte: 05/06/2026
Date de reception de l'AR: 05/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_40-DE
A G E D I

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de La Roquebrou sera le suivant :

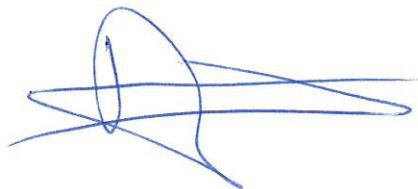
- 3 délégués titulaires
- 3 délégués suppléants

Résultats du scrutin

- **Délégué 1:** FOURNIER Albin 14 voix
- **Délégué 2 :** MALVEZIN Pascal 14 voix
- **Délégué 3 :** EYRIGNOUX Élodie 14 voix

- **Suppléant 1 :** FRAYSSE Gilbert 14 voix
- **Suppléant 2 :** GERARD Nathalie 14 voix
- **Suppléant 3 :** REY Pierre 14 voix

Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 05/06/2026
Date de reception de l'AR: 05/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_40-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10 / 06 / 2026

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_39

Date de la convocation: 29/05/2026

Date affichage convocation : 05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

*cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie
CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD,
Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle
TRINQUIER

Représenté(e)s: Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert
FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX,
Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA
représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s: Norbert FAYON

Absent(e)s:

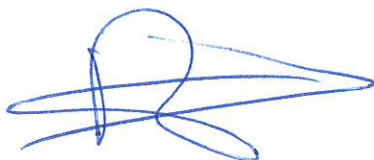
Secrétaire de séance: Pierre REY

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 -

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 ayant été communiqué aux membres du conseil municipal, il leur est demandé de l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de réception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_39-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10 / 06 / 2026

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_41

Date de la convocation: 29/05/2026
Date affichage convocation : 05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie
CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD,
Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle
TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert
FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX,
Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA
représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Pierre REY

Objet: Décision modificative n°1 budget commune -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les opérations d'ordre étant déséquilibrées il
est nécessaire de procéder à un réajustement.

Monsieur le Maire propose la décision modificative ci-dessous :

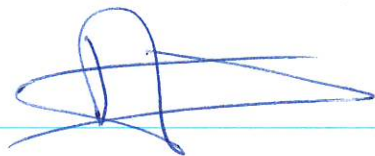
Articles	Intitulé	BP prévu	DM 1	BP après DM
21318.041	Autres bâtiments publics	20 000	- 20 000	0
21351.87	Bâtiments publics - divers bâtiments	15 000	+ 20 000	35 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision
modificative ci-dessus, sur le budget commune.

Le secrétaire de séance,

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_41-DE
A G E D I

Pierre REY



Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_41-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10/06/2026

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_42

Date de la convocation: 29/05/2026
Date affichage convocation :05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie
CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD,
Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle
TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert
FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX,
Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA
représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Pierre REY

Objet: Subvention association Boogie Woogie -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions aux associations doivent faire
l'objet d'un vote particulier même si elles sont votées en même temps que le budget.
L'enveloppe inscrite au budget 2026 est de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose la subvention suivante :

Association	2025	Demande	Vote
Boogie Woogie	16 000	16 000	16 000

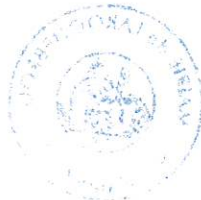
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention telle
que présentée dans le tableau ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de réception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_42-DE
A G E D I



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_42-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10 / 06 / 2026

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_43

Date de la convocation: 29/05/2026
Date affichage convocation :05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie
CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD,
Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle
TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert
FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX,
Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA
représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Pierre REY

Objet: Subvention association comité des fêtes -

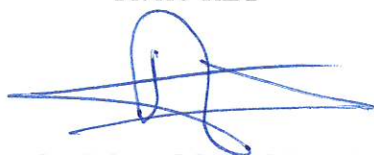
Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions aux associations doivent faire l'objet d'un vote particulier même si elles sont votées en même temps que le budget. L'enveloppe inscrite au budget 2026 est de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose la subvention suivante :

Association	2025	Demande	Vote
Comité des fêtes	12 000	12 000	12 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de réception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_43-DE
A G E D I



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_43-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10/06/2026

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_44

Date de la convocation: 29/05/2026

Date affichage convocation : 05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie
CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD,
Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle
TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert
FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX,
Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA
représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Pierre REY

Objet: Subvention association La Roquaille -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions aux associations doivent faire
l'objet d'un vote particulier même si elles sont votées en même temps que le budget.
L'enveloppe inscrite au budget 2026 est de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose la subvention suivante :

Association	2025	Demande	Vote
La Roquaille	1 000	1 000	1 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention telle
que présentée dans le tableau ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de réception de l'AR: 10/06/2026
015-241500947-DE_2026_06_44-DE
AGEDI



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_44-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10/06/2026

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_45

Date de la convocation: 29/05/2026

Date affichage convocation :05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie
CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD,
Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle
TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert
FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX,
Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA
représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Pierre REY

Objet: Subvention association don du sang -

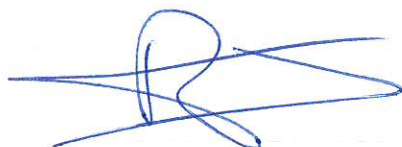
Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions aux associations doivent faire
l'objet d'un vote particulier même si elles sont votées en même temps que le budget.
L'enveloppe inscrite au budget 2026 est de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose la subvention suivante :

Association	2025	Demande	Vote
Don du sang	200	/	200

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention telle
que présentée dans le tableau ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de réception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_45-DE
A G E D I

10/06/2026
10/06/2026
10/06/2026



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_45-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10 / 06 / 20 26

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_46

Date de la convocation: 29/05/2026

Date affichage convocation : 05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD, Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX, Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Pierre REY

Objet: Subvention association amicale des parents d'élèves -

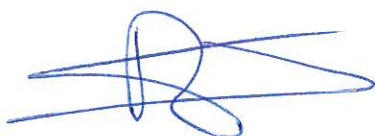
Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions aux associations doivent faire l'objet d'un vote particulier même si elles sont votées en même temps que le budget. L'enveloppe inscrite au budget 2026 est de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose la subvention suivante :

Association	2025	Demande	Vote
APE	800	800	800

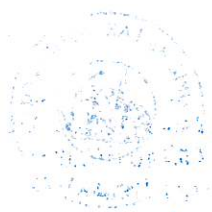
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de réception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_46-DE
A G E D I



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_46-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10 / 06 / 2026

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_47

Date de la convocation: 29/05/2026
Date affichage convocation : 05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie
CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD,
Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle
TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert
FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX,
Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA
représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Pierre REY

Objet: Subvention association club des aînés -

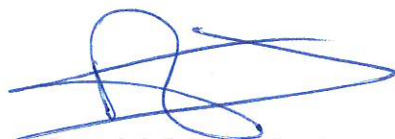
Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions aux associations doivent faire
l'objet d'un vote particulier même si elles sont votées en même temps que le budget.
L'enveloppe inscrite au budget 2026 est de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose la subvention suivante :

Association	2025	Demande	Vote
Club des aînés	600	600	600

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention telle
que présentée dans le tableau ci-dessus

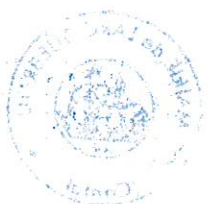
Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de réception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_47-DE
A G E D I





Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_47-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10 / 06 / 20 26

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_48

Date de la convocation: 29/05/2026
Date affichage convocation :05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie
CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD,
Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle
TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert
FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX,
Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA
représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance: Pierre REY

Objet: Subvention association FNACA -

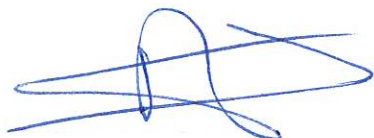
Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions aux associations doivent faire
l'objet d'un vote particulier même si elles sont votées en même temps que le budget.
L'enveloppe inscrite au budget 2026 est de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose la subvention suivante :

Association	2025	Demande	Vote
FNACA	150	150	150

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention telle
que présentée dans le tableau ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de réception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_48-DE*
AGEDI
(Cantal)



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_48-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10 / 06 / 2026

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_49

Date de la convocation: 29/05/2026
Date affichage convocation :05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie
CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD,
Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle
TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert
FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX,
Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA
représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Pierre REY

Objet: Subvention association prévention routière -

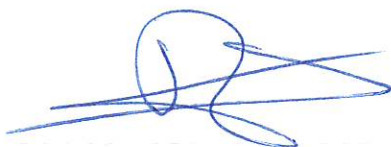
Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions aux associations doivent faire
l'objet d'un vote particulier même si elles sont votées en même temps que le budget.
L'enveloppe inscrite au budget 2026 est de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose la subvention suivante :

Association	2025	Demande	Vote
Prévention routière		250	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention telle
que présentée dans le tableau ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de réception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_49-DE
A G E D I (Cantal)

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_49-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10 / 06 / 20 26

Séance du 05 juin 2026

Délibération DE_2026_06_50

Date de la convocation: 29/05/2026
Date affichage convocation : 05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

cinq juin deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Élodie EYRIGNOUX, Magalie
CONSTANT, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Nathalie GÉRARD,
Cody JOANNY, Jean-Jacques LABRO, Priscillia NOTH, Isabelle
TRINQUIER

Représenté(e)s : Jean-Pierre SALAVERT représenté par Gilbert
FRAYSSE, Albin FOURNIER représenté par Élodie EYRIGNOUX,
Léa DUPONT représentée par Nathalie GÉRARD, Estelle GARCIA
représentée par Cody JOANNY

Excusé(e)s : Norbert FAYON

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Pierre REY

Objet: Accroissement saisonnier d'activité -

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Mr le Maire expose également l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir l'organisation des différentes manifestations estivales, l'entretien des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

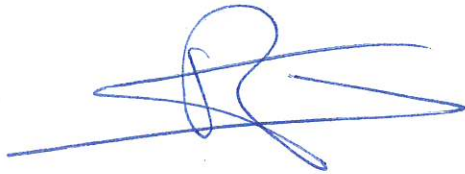
Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose à l'assemblée de créer, à compter du 1er juillet 2026, 18 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique polyvalent, dont 3 à temps complet et 15 à temps non complet et de l'autoriser à recruter 18 agents pour une durée allant de 2 à 4 semaines sur une période de 2 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité lors de la période estivale.

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de réception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_50-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide :

- de créer à compter du 1er juillet 2026, 18 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique polyvalent, dont 6 à temps complet et 12 à temps non-complet et de l'autoriser à recruter 18 agents contractuels pour une durée allant de 2 à 4 semaines sur une période de 2 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité lors de la période estivale.
- la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le secrétaire de séance,
Pierre REY



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
015-211500947-DE_2026_06_50-DE
A G E D I